

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

### **ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_167 : TOURISME / AVENANT N° 4 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'EPIC "OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'AURILLAC" ET AURILLAC AGGLOMÉRATION - VERSEMENT DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES POUR LA GESTION DU SITE TOURISTIQUE DU ROCHER DE CARLAT**

**Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET**

Dans le cadre de l'aménagement du site du Rocher de Carlat et du projet « Carlat, une Histoire en Réalité Augmentée », l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac accompagne la Collectivité dans la gestion de l'équipement en effectuant les prestations d'accueil, de visite et de billetterie sur le site, cela en application de la décision du Bureau Communautaire n° DEC\_2025\_077 du 22 avril 2025.

Cette septième année de fonctionnement du produit touristique n'a pas permis d'équilibrer le budget de fonctionnement de l'accueil du site. Le déficit de cette action s'établit à 5 506 ,92 €.

Conformément à l'article 10.2 de la convention d'objectifs 2023-2025 conclue entre l'EPIC et la Collectivité, approuvée par délibération n° DEL\_2022\_139 du 15 décembre 2022, un quatrième avenant à la convention d'objectifs est aujourd'hui proposé.

Il a pour finalité de fixer les conditions d'attribution de crédits complémentaires à l'Office de Tourisme pour les motifs susdits et à hauteur de la somme rattachée ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs conclue entre l'EPIC « Office de Tourisme » et Aurillac Agglomération, en tant qu'il fixe des crédits complémentaires alloués à l'EPIC pour l'année 2025 au titre des prestations réalisées pour la gestion du site de Carlat, conformément à l'article 10.2 de la convention, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.